



Table des matières

Table des matières.....	1
1 Introduction.....	1
2 Préparation du kyudojo pour permettre la pratique en toute sécurité.....	1
3 Protocole pour le responsable de séance.....	2
4 Protocole pour les participants.....	3

1 Introduction

Ce protocole est un complément aux « **Préconisations du CNKyudo pour une pratique en extérieur en sortie du confinement (valable à partir du 11 mai 2020)** » du 6 mai 2020, pour l'adapter aux conditions particulières du Kyudojo National de Noisiel.

Il décline et renforce les préconisations pour la préservation de la santé de tous, et s'appuie sur les membres du Comité de Gestion de K2N pour l'organisation des séances. Il ne remplace en aucun cas les directives gouvernementales, départementales ou municipales qui, en cas de doute, ont « force de loi ».

Ce protocole est basé sur les points suivants :

- **Un responsable de séance** est désigné pour chaque période de pratique autorisée ; c'est lui qui a en outre la charge d'assurer seul l'entretien de la ciblerie et des cibles pour éviter au maximum la possibilité de transmission du virus par contact ;
- Une séance de pratique n'est ouverte, **sur réservation**, qu'à **6 pratiquants**, y compris le responsable de séance, pour lesquels 6 cibles sont mises en place ;
- Le seul espace accessible aux pratiquants est l'**espace extérieur appelé yamichi** (espace compris entre le bâtiment principal –dojo– et la ciblerie –matoba) ; le tir se fera donc à une distance approximative de 24 mètres, en étant debout sur la pelouse ;
- Les 5 pratiquants qui respectent strictement les **règles en vigueur de distanciation sociale**, ne sont en contact avec aucun autre objet que **leur propre matériel** (qu'ils apportent avec eux, et remportent après la séance), et la cible qui leur est attribuée.

Ce protocole assume que le complexe de tennis n'est pas ouvert ; en conséquence l'accès à K2N ne pourra se faire que via le portail d'accès donnant sur le parking du SuperU.

2 Préparation du kyudojo pour permettre la pratique en toute sécurité

- **Gestes barrières** :
 - K2N se procurera du gel hydro-alcoolique, des gants à usage unique.
 - K2N s'assurera que du savon est disponible dans le matoba.
- **Matoba (ciblerie)** :
 - Seuls deux jeux de 6 cibles seront à disposition, facilement identifiés, de manière à pouvoir laisser « reposer » un jeu de cible d'une séance à l'autre.
 - Une pendule sera installée pour permettre de respecter les horaires prévus.

- **Hikaé (zone de préparation) :**
 - Contre les panneaux d'ouverture de la façade Nord du dojo, ainsi que sur la bande de graviers située à l'avant.
 - Les espaces réservés à chaque tireur seront clairement indiqués (séparés d'1m80 : distance entre deux panneaux)
 - Les préconisations seront affichées à l'entrée du hikaé
- **Shajo (zone de tir) :**
 - La position de tir de chaque tireur, alignée avec son espace dans le hikaé, sera clairement indiquée sur le yamichi.
- **Remarque :**
 - Il n'y aura pas de makiwara installée : seuls les pratiquants d'un niveau suffisant pour tirer à la cible seront admis.

3 Protocole pour le responsable de séance

Pour la première étape du déconfinement, des **responsables de séances seront nommés**, qui sont membres du comité de gestion de K2N, et/ou cadres de l'AKVM, qui ont à leur disposition les clés leur permettant l'accès au dojo, et qui possèdent les compétences pour assumer leur rôle.

Trois responsables sont nommés pour le lancement de ce protocole, auxquels pourront être adjoints plus tard d'autres personnes, suivant les besoins et les disponibilités. Ce sont :

- Vincent Payen, président de l'AKVM
- Alain Refloch, gestionnaire de K2N
- Claude Luzet, enseignant principal à l'AKVM

Chaque séance sera placée sous la responsabilité de l'un d'entre eux, ce qui comprend :

1. **Préparer** à lui seul la ciblerie
 - a. Préparer et mouiller l'azuchi
 - b. Installer les cibles
2. **Ouvrir le portail** d'accès donnant sur le parking du SuperU
3. **Contrôler** l'entrée des pratiquants inscrits et les noter sur un registre
 - a. Noter aussi sur le registre le n° du jeu de cibles utilisé
4. **Vérifier** que chaque pratiquant :
 - a. Porte un masque facial approprié
 - b. Qu'il est autonome pour ce qui concerne son matériel
5. Si besoin rappeler les règles du protocole particulier K2N
6. **S'assurer du respect des gestes barrières** ainsi que des règles du protocole particulier
7. Remettre à lui seul **en état la ciblerie** et les cibles après la séance
8. **Fermer le portail** d'accès après le départ de tous les participants.
9. **IMPORTANT :**
 - a. En cas de deux séances se succédant, les participants à la seconde séance ne seront admis qu'après la sortie du dernier participant de la séance précédente (à l'exception des responsables de séances qui pourront éventuellement se croiser en respectant les précautions d'usage).

4 Protocole pour les participants

1. Réservation de la séance

- a. Modalités à définir (par exemple Doodle) qui seront publiées sur le site internet K2N
- b. En cas de surnombre la gestion des priorités sera décidée par le comité de gestion K2N
- c. En cas d'impossibilité de venir, le responsable de séance peut annuler la séance s'il ne peut être remplacé. Il contactera les inscrits au plus tôt.

2. Zone de circulation, les participants :

- a. Sont autorisés sur la **zone extérieure** située au Nord du bâtiment principal
- b. Ne sont pas autorisés dans le **bâtiment principal**, ni dans tout l'espace au Sud des clôtures intérieures ; seul le responsable de séance peut y avoir accès en cas de besoin (par exemple pour gérer l'éclairage ou cas d'urgence)
- c. Ne sont pas autorisés dans le **kantekijô** sauf pour se laver les mains, une seule personne à la fois.

3. Tenue, en accord avec l'étiquette du kyudo relative à la tenue vestimentaire :

- a. De préférence, le pratiquant arrive déjà en tenue.
- b. Il est possible de se changer sur place, mais en extérieur, à condition de porter des sous-vêtements appropriés au respect de la décence.
- c. La pratique en vêtements civils est tolérée.
- d. Tabis et zoris aux pieds sont bien sûrs possibles. Mais comme la pratique, et les déplacements se feront surtout sur la pelouse, d'autres types de chaussures peuvent mieux adaptés, surtout si l'herbe est mouillée.

4. Autonomie, le pratiquant doit :

- a. Posséder l'ensemble du **matériel nécessaire au tir**
- b. Porter un **masque** grand public ou chirurgical
- c. Apporter un **chiffon** pour essuyer ses flèches
- d. Apporter une **serviette** pour s'essuyer les mains s'il doit les laver
 - Avoir sa propre source de gel hydroalcoolique est recommandé
- e. **IMPORTANT :**
 - Les sanitaires ne seront pas accessibles

Pendant une séance, chacun des 6 pratiquants sera « confiné » dans un couloir individuel, reliant sa position de tir, sa propre cible où il ira chercher ses propres flèches, à la zone du hikaé qui lui est attribuée pour déposer son matériel personnel